

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
29 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION
22 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
1^{er} octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 19

PROCURATION(S) 13

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-NEUF SEPTEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOU, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N'DIAYE

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°03

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE À JOUR ET CLÔTURE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de réviser le montant des autorisations de programme devenue caduque, et de réviser le montant des autorisations de programme en cours ainsi que le calendrier des crédits de paiement des

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250929-D-25-09-03-DE
Date d'envoi en préfecture : 30/09/2025
Date de réception en préfecture : 30/09/2025

opérations suivantes, conformément aux crédits votés lors de la décision modificative n°1 :

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)		Montant des Crédits de Paiements (CP)		
			AP votée	Ajustement DM 1	CP ouverts 2025	Ajustement DM 1	2026
2011	10005	PPP ÉCLAIRAGE PUBLIC VIDÉOCOMMUNICATION	12 112 852,05	3 500,00	859 000,00	1 500,00	187 752,96
2017	10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BÂT COMM	696 000,00	52 000,00	117 161,00		105 957,63
2019	10025	PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	7 481 255,00	246 000,00	2 764 925,00	124 000,00	477 221,60
2022	10038	PERCÉE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	1 467 180,00	- 14 900,00	14 900,00	- 14 900,00	

Suite à l'abandon de l'opération « Percée Musarde » prévue dans le cadre du PNRU2, il est proposé de clôturer cette autorisation de programme et d'annuler les crédits de paiement de 2025.

Concernant l'AP 10025 – Promenades des Tilleuls et ses abords, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de **246 000€** suite à l'attribution des marchés de travaux des opérations « Balcon urbain » et « Pas du Coq » et de répartir ces crédits sur 2025 et 2026 en fonction de l'avancement prévu des travaux.

Il est également proposé de renommer cette autorisation de programme AP 10025 – PNRU2 - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS PAYSAGERS, et ainsi de mettre en cohérence l'opération ANRU et sa traduction budgétaire.

Concernant les AP 10005 et 10016, il s'agit de tenir compte des révisions de prix applicables aux marchés ainsi que des avenants signés (avenants 6 et 7 du marché exploitation maintenance et chauffage).

Sur la base de ces éléments,

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme 10038 et le réajustement des autorisations programmes et crédits de paiement présentés dans le tableau joint en annexe

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

